Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260528-DEL_2026_096-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 20 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M Arnaud SALMON, Maire

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Thierry BURLOT, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, Mme Guenhaëlle VEDIE, M Michel MOREL, M Thierry BURLOT, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, Mme Isabelle LUCAS, M Frédéric DENOUAL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, M Ernest MARTIN, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Emilie BELLOT, Mme Lucie PRIEUR, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET, M Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN

Absents représentés :
- M. Eric DYEVRE donne pouvoir à M. Vincent REMY
- M. Christian CHAUFOUR donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT

Madame Gwenaëlle LIETAR est nommée secrétaire de séance
par le Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

DELIBERATION N° 2026/096 - CONVENTION - MISSIONS FACULTATIVES ENTRE LE CENTRE DE GESTION 35 ET LA COMMUNE DE DINARD

Présents : 31 **Représentés : 02** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260528-DEL_2026_096-DE

En réponse aux sollicitations des collectivités du département, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale a développé un service de missions facultatives financée par cotisation (affiliés) et par facturation. Ci-dessous une liste non exhaustive des thématiques sur lesquelles les missions facultatives peuvent intervenir :

- Conseils en gestion des carrières et des rémunérations,
- Accompagnement dans la prévention des risques professionnels, traitement de situations de harcèlement...
- Animation de réseaux professionnels
- Suivi médical des agents, prévention des inaptitudes, retraites
- Accompagnements juridiques, enquêtes administratives
- Accompagnement sur les recrutements ou le conseil en organisation,
- Aide psychosociale.

Ce sont quelques-unes des thématiques sur lesquelles il intervient. Il peut s'agir d'une assistance directe, de l'analyse d'une situation avec un regard extérieur ou de la mise à disposition de personnel expérimenté.

La possibilité de bénéficier des missions facultatives du CDG 35 est assujettie à la signature préalable d'une convention générale. Ce cadrage global des relations contractuelles entre les collectivités et le Centre de Gestion est revu à chaque mandat.

La présente convention valorise les principes de mutualisation et de réciprocité, foncements de la pérennité et de la solidarité des services communs mis en place.

Cette convention cadre ne nécessite aucun choix préalable et n'engage pas la collectivité à recourir aux missions facultatives, elle lui permet simplement de se doter de la possibilité de le faire.

Une fois la convention cadre signée, il suffira d'adresser les demandes d'intervention, au cas par cas. Seules les missions demandées et effectuées feront l'objet d'une facturation.

Vu le Code général de la fonction publique

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale

Vu la délibération n°2025-95 du 27 novembre 2025 du Conseil d'administration du CDG 35

Considérant que le recours aux missions facultatives du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine nécessite, au préalable, la signature d'une convention cadre,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : Signer la convention d'utilisation des missions facultatives proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260528-DEL_2026_096-DE

Article 2 : Autoriser le Maire ou l'adjoint(e) délégué(e) à signer la convention d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.)

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 28 mai 2026

La secrétaire de séance

Gwenaëlle LIETAR

Le Maire

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 28 MAI 2026 et affichée en Mairie, le 28 MAI 2026